

Extrait du journal de Jean-Louis Duplan 1779-1847

Autor(en): **Duplan, Jean-Louis**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **11 (1903)**

Heft 11

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EXTRAIT DU JOURNAL DE JEAN-LOUIS DUPLAN

(1779-1847)

Lieutenant de milice habitant au Creux et communier d'Ormont-dessus¹.

Petit mémoire établi expressément pour instruire quelques générations à venir, des choses aussi curieuses que remarquables, véritablement arrivées dans ce pays. Ce petit livre monumental doit être conservé longtemps et lu successivement de postérité à autre.

QUELQUES REMARQUES SUR LES PASTEURS

1732. Il censurait bien son troupeau mais le consolait peu.
1805. Grand pêcheur de poissons, qu'il détruisit en partie dans ces environs.
1816. Nos communiens ont vu avec regret le départ de leur bien-aimé pasteur chéri.
1820. On ne montra qu'un léger regret de ce pasteur.

RÉCITS D'AVALANCHES (1749 Lavanchy).

Ce qui est remarquable c'est qu'au bout de huit jours on a trouvé un cochon encore en vie et qui s'est fort bien porté ; et au bout de 25 jours on en a trouvé un autre bien portant, quoi qu'il n'ait rien eu à manger que la paille de son nid ; il a pu descendre lui-même dès le Lavanchy jusqu'à Jeans. Il y eut 52 bâtiments gâtés et 52 pièces de bétail bovin périrent dans ce malheur.

SUR LA RÉVOLUTION

Quoique jeune (à 19 ans) j'eus le plaisir d'être inscrit au rôle des milices de l'auguste Etat de Berne, notre bon souverain, qui malheureusement finit son règne sur le commencement du mois de mars 1798 par l'influence de ses perfides sujets du Pays de Vaud ; ce peuple vaudois a secrètement tramé, dès 1791, un germe de révolution qui a été insensiblement cultivé jusque sur la fin de 1797, où la désunion s'augmenta par les premiers magistrats des communes, protégés par la France. L'Etat de Berne, présumant

¹ Communiqué par M. le pasteur Burnat.

que tant de ces belles suppliques et pétitions n'étaient qu'un baiser de Judas, fit prêter un serment de fidélité qui fut refusé dans quelques endroits. Les deux Ormons, d'un amour ferme et inébranlable, prononcèrent le serment de fidélité, animés du bonheur de l'indépendance de leur bonne patrie bernoise, en jurant par le serment qui nous liait avec les Etats de la Suisse de défendre et de protéger notre souverain, nos biens et nos familles et d'en soutenir la défense jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Cette action a eu lieu au Sépey, où les ormonens ont été réunis et prêté serment. On a observé que le chatelain Jean-Alexandre Busset de Vers l'Eglise, ne se rendit pas au Sépey pour prêter serment ; il était premier magistrat de cette commune et soupçonné déjà d'être ami des Vaudois.

Le masque des révolutionnaires abusa totalement l'Etat de Berne qui ne se mit en garde que tard, pour parer aux malheurs de la patrie dont l'étincelle souterraine flottait au comble de tous les maux. Le Pays de Vaud profite de toutes ces lenteurs, s'empare des arsenaux, donne des signaux à la France qui envoya des armées... Par contre, les deux Ormons, le Pays d'en haut et l'Allemagne restèrent fidèles aux Bernois, d'un courage intrépide, et se rendirent dignes du beau nom de Suisses mérité par nos ancêtres, et prirent tous les armes, jeunes et vieux.

LE POSTE DU MAZOT

Le quartier général s'établit au Sépey ; des gardes furent établies du côté de Leysin, une à la Forclaz, une vers l'Eglise, une au Plan et au Mazot. Le matin du 5 mars, les Vaudois vinrent attaquer le poste du Mazot et celui des Granges sur l'Essergillod, auxquels il y eut des batailles sanglantes et meurtrières.

Le poste du Mazot n'était occupé que par un petit nombre de militaires ; ce même matin il vit descendre de sur la Croix une armée formidable ; ce poste se retire à la Joux de

Trélachadaize et attend de pied ferme l'armée ennemie; la garde qui était au Plan se réunit à celle du mazot. La colonne ennemie, commandée par le général (major) Forneret, arrive bientôt devant le petit nombre de nos gens; le feu s'allume et attaque nos gens. Le petit nombre de nos militaires, unanimement, d'un courage intrépide, soutint l'attaque et résista avec acharnement. Le général Forneret était un objet principal à exercer nos défenseurs qui dirigèrent leurs coups de feu sur lui. Sans doute qu'aucune balle ordinaire ne pouvait pénétrer dans l'intérieur de son corps; il se mit à secouer ses habits en criant à haute voix: « Voyez, bougres d'Ormonens, comment vos prunes tombent! » Le nommé Moïse Nicolier de la Sernanty, qui était un habile tireur, posté sous un sapin, vit et entendit les observations de ce général. Il tire une balle de sa poche et dit à son voisin: « Fais attention! celle-ci est proprement pour ce général! » Il s'empresse à la charge de sa carabine, il dirige ce coup sur le général qui tombe blessé à mort. La victoire commença à luire en faveur de nos gens et l'armée ennemie fut bientôt repoussée par une poignée de nos gens qui remportèrent honorablement une victoire signalée, par leur valeur. Le général Forneret, transporté à Gryon, mourut bientôt après; ses compatriotes l'ont fort peu regretté. Il n'y eut que trois hommes de notre commune morts à cette action, et qui scellèrent de leur sang l'indépendance de la patrie bernoise qui a pris fin ce même jour.

Depuis cette journée du 5 mars, ce pays fut soumis aux Vaudois, qui ont provisoirement pris pour titre le nom de République helvétique une et indivisible, canton de Vaud. Cette nouvelle patrie commença par installer dans chaque commune des agents qui représentèrent le gouvernement et détournèrent de tout leur possible les opinions politiques de l'ancien gouvernement bernois.

J'observerai ici qu'avant cette révolution divers garçons

d'ici s'étaient habitués dans la plaine et y étaient mariés et domiciliés. Bien indiscrètement, ils vinrent en personne avec les Vaudois battre leur pays, leur propre commune natale, verser le sang de leurs bons parents, de leurs propres frères, et, en un mot, peut-être innocemment abattre la tête et verser le sang de leur propre père. J'ai trouvé cette scène peu civilisée et très hideuse, et même étrangère à l'amour qu'un enfant bien né doit à ses parents, et spécialement à père et mère.

Je certifie par foi de vérité le détail de la Révolution écrit de ma main et m'en déclare comme témoin oculaire.

Écrit à Ormont-dessus et levé au net sur le présent livre au mois de Janvier 1800.

Le gouvernement bernois traitait ses sujets d'Ormont-dessus avec équité et bonne justice, avec impartialité envers chacun ; aucune tyrannie ne nous était imposée ; il n'exigeait aucun droit sur les propriétés foncières de cette commune, sauf les lods sur les mutations foncières. Il soutenait avec intégrité le droit de la veuve et défendait la cause de l'orphelin. Il était bon, charitable ; et si malheureusement quelqu'infortuné essayait un malheur, notre bon souverain lui adressait gratuitement des dons favorables.

Quand la constitution vaudoise se fut affermie, le gouvernement a commencé à imposer ses sujets par des impôts fonciers. Sous le syndic Jean-David Favre des Aviolats, la municipalité établit les cadastres perpétuels et irrévocables ; les impôts se décrétèrent avec plus de vigueur et grossirent d'année en année, basés sur ce livre d'iniquité devenu d'une éternelle existence.

Rendons grâce au Tout-Puissant qui de son bras secourable a déployé sa protection sur notre pays et tous ses habitants. A lui en soit à toujours rendu Honneur, Louange et Gloire dès maintenant et à jamais. Amen ! Ainsi soit-il ! Oui, Amen.
